

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL99

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 9

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

1° A L'article premier est complété par les mots : « à l'exception qu'il ne s'applique qu'aux personnes de citoyenneté française. » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de la situation extrêmement préoccupante de Mayotte, soumise à une forte pression migratoire, notamment venue des Comores, il est nécessaire de limiter les aides sociales aux Français afin de ne pas aggraver la situation. De plus, à l'heure où nous expliquons à nos compatriotes qu'il est normal que leurs prestations sociales soient réduites, comment pourrions-nous leur expliquer que nous continuons d'accueillir avec de l'argent que nous n'avons pas des immigrés. La France ne dispose pas des ressources suffisantes pour se montrer attractive socialement.